



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs des Écoles et des PEGC de l'Allier



**SNUIPP 03**

Tel : 04.70.44.38.32 (mardi et vendredi) - 06.72.88.49.86

Adresse : 42 rue du Progrès 03000 Moulins Email : [snu03@snuipp.fr](mailto:snu03@snuipp.fr)



**La procédure de saisie des vœux d'affectation du mouvement principal s'effectue obligatoirement et uniquement par :**

**I-Prof / Les Services / Accès SIAM / Phase Intra Départemental.**

Afin de faciliter la compréhension de la circulaire, le SNUipp-FSU03 a schématisé le mouvement. ( Voir la seconde page)

**Le déroulement des opérations s'effectuera en deux phases :**

**- La phase principale du mouvement**

Elle est destinée à pourvoir tous les postes proposés.

Certains postes à conditions particulières d'exercice ne pourront être obtenus à titre définitif qu'après la vérification de détention de titres ou habilitations requises, CAPPEI, CAPA SH, liste aptitude directeur...

**- La phase d'ajustement.**

Elle est consacrée à l'affectation des enseignants restés sans poste après la phase principale. En effet, compte tenu des temps partiels notamment, il y a toujours un peu plus de participants que de postes lors de la phase principale du mouvement.

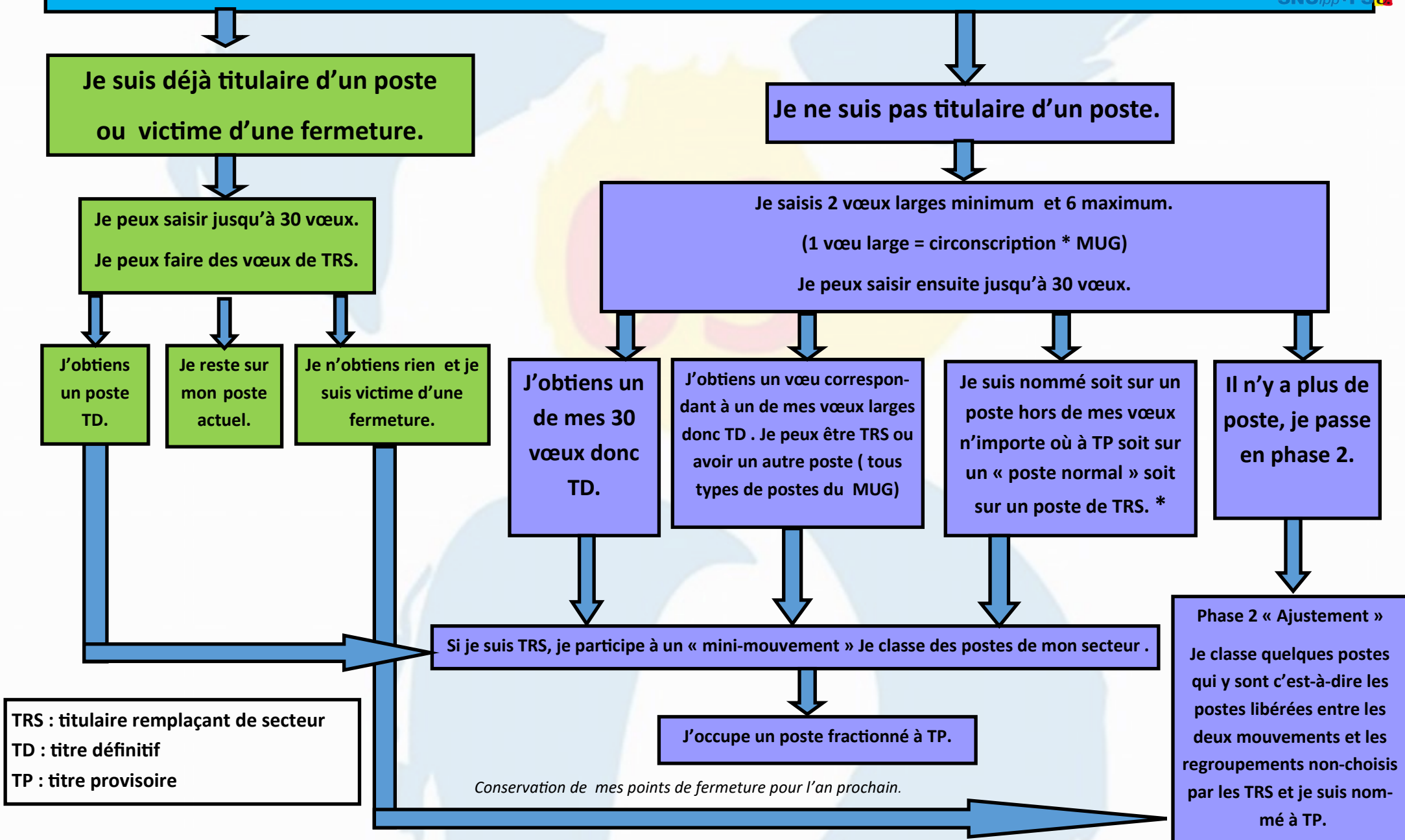
Les enseignants sans poste à l'issue de la phase principale participeront à la phase d'ajustement et classeront obligatoirement tous les postes proposés par ordre de priorité.

**Faute de classement, l'enseignant aura une affectation d'office, quel que soit son barème.**



# LE MOUVEMENT SIMPLIFIÉ

## Phase principale du mouvement



\* Je peux faire à ce moment une demande de révision d'affectation qui, si elle est acceptée, me permettrait de passer en phase 2.

***Les familles ou regroupements de MUG (Mouvement unité gestion) sont les suivants :***

- ***RMUG Enseignants (ENS) : contient les postes de directeur 1 classe, décharge entière de directeur, adjoint maternel et élémentaire, titulaire de secteur.***
- ***RMUG Remplaçants (REMP) : contient les postes de titulaire remplaçant et de remplaçant sage formation continue.***
- ***RMUG Postes enseignement spécialisé (ASH) : contient les postes décharge de directeur d'école spécialisé, d'enseignant classe spécialisée option C et D, de maître G, de maître E, d'ULIS école***
- 
- ***RMUG Postes de direction de 2 à 7 classes (DIR\_2) : contient tous les postes de directeurs d'école de 2 à 7 classes hors REP +.***
- ***RMUG Postes de direction 8 à 9 classes (DIR\_8) : contient tous les postes de directeurs d'école élémentaire, primaire de 8 et 9 classes et maternelle de 8 classes, tous hors REP +.***